

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

19 mai 2021

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-neuvième jour de mai deux mille vingt-et-un (19/05/2021) à compter de treize heures (13 h) au Camping municipal de Saint-Roch-de-Mékinac situé au 501, Route 155, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Était absent :

- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 permet aux municipalités la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elles ne sont pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que la configuration de la salle du conseil de la MRC de Mékinac ne permet pas de respecter les mesures sanitaires prévues par les décrets 689-2020 et 807-2020 et qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Re 21-05-72

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyée par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC et que l'heure de la séance soit modifiée pour 13 heures.

## **Ouverture de la séance**

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 13 h.

- Adopté à l'unanimité -

## **Adoption de l'ordre du jour**

Re 21-05-73

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2021;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Ressources humaines :
  - a) Confirmation d'embauche de madame Véronique Perron;
  - b) Confirmation d'embauche de monsieur Carl Jutras;
  - c) Confirmation d'embauche de madame Mia Delisle;
  - d) Nomination d'un comité de sélection pour le poste de conseiller en développement agricole et agroalimentaire et pour le poste de conseiller stratégique en entreprise;
  - e) Ajustement salarial;
- Fonds Région Ruralité (FRR) - Volet 2 :
  - a) Adoption du rapport annuel d'activités 2020;
  - b) Adoption des recommandations du comité technique;
- Demande d'aide financière :
  - a) Maison Gilles-Carle;
  - b) Fondation québécoise du cancer;
  - c) Appartenance Mauricie-Calendriers;
- Augmentation de la marge de crédit pour une carte de crédit;
- Avis de motion : Règlement numéro 2021-180 modifiant le règlement 2018-168 sur la gestion contractuelle;
- Avis de conformité des règlements d'urbanisme :
  - a) Règlement numéro 487-2020 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Tite;
  - b) Règlement numéro 493-2021 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Tite;
  - c) Règlement numéro 2021-565 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Lac-aux-Sables;
  - d) Règlement numéro 2021-566 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Lac-aux-Sables;

- e) Règlement numéro 2021-567 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Lac-aux-Sables;
- f) Règlement numéro 2021-568 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Lac-aux-Sables;
- g) Règlement numéro 2021-569 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Lac-aux-Sables;
- h) Règlement numéro 2021-570 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Lac-aux-Sables;
- Demande d'intervention dans les cours d'eau :
  - a) Branches 6, 7 et 8 du Ruisseau Noir dans la municipalité de Saint-Adelphe;
  - b) Ruisseau Bordeleau dans la municipalité de Sainte-Thècle;
  - c) Branche 2 du cours d'eau Mongrain dans la municipalité de Sainte-Thècle;
- Programme d'aide aux villégiateurs :
  - a) Priorisation des projets;
  - b) Autorisation de réaliser des travaux routiers dans les Territoires non organisés (TNO);
- Désignation d'une personne autorisée à émettre des constats d'infraction sur les Territoires non organisés (TNO);
- Varia :
  - a) Acceptation de la soumission la plus basse conforme pour l'achat, l'installation et la programmation de bornes tactiles;
  - b) Acceptation de l'offre de service d'ingénierie de Gestion R. Hould inc.;
  - c) Appui à la ville de Shawinigan : Nemaska Lithium;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption du procès-verbal de la séance du 21 avril 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 21 avril 2021 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 21-05-74

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2021.

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation**

Une liste de comptes à payer a été présentée au Conseil des maires.

**M.R.C. DE MÉKINAC**

Rémunération des employés (es) (4 semaines)

104 290,76

<u>Déplacement des employés (es)</u>	3 190,87
<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u>	702,63
<u>Rémunération des maires (avril)</u>	9 981,99
<u>Fournisseurs de biens et services</u>	
Telus	165,06
Telus mobilité	183,92
Xittel (internet)	609,37
Xittel (téléphone)	652,13
Hydro-Québec	862,66
Global payments	48,52
La Capitale	10 475,36
Syndicat régional des employés municipaux	1 177,30
Purolator	80,38
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septiques, q-p)	43 319,43
Androïde	209,60
Fournitures de bureau Denis	420,93
Fonds des registres	128,00
Rouleau-Desaulniers services d'ingénierie en structure	10 347,75
Distribut'eau Plus	78,00
AGRCQ (	402,41
Services de paie Desjardins	167,11
Visa:	
Frais de repas entrevues	70,00
Publicité emploi	194,31
InReach	41,95
Réception	88,72
Registre foncier	14,00
Informatique	58,74
Autodesk	4 236,83
Corporation développement communautaire	55,00
Direction de la Gestion du fonds du MERN	440,00
Xerox	848,07
Equifax	58,25
Les Entreprises de distribution Denis Samson inc.	16,00
Multi-Graphik Design Inc.	215,58
St-Maurice Telecom	79,33
Esri Canada	14 245,42
Chez Jacob	198,91
Boulangerie Germain	10,80
Centre de services scolaire de l'Énergie	5 299,69
Servitech	13 477,64

Corporation Transport Adapté - Quote-part 2021	25 475,00
Protection incendie Péri-tech	382,76
Régie des incendies du Centre-Mékinac	1 425,65
Savonnerie B-L (1988) Enr.	113,26
IciMedias - Hebdo Mékinac des Chenaux	1 752,22
Thomson Reuters Canada	852,60
Marcel Perron	2 823,44
Fabrik et co	256,39
9124-0028 Québec Inc. (Microgest Informatique)	11 116,52
Doucet et Turcottes architectes	2 471,96
Club de golf Tawachiche	1 724,63
Total fournisseurs :	<u>157 371,60</u>

#### Fonds de développement du territoire / FRR Volet 2

Résidence Le Béli	6 560,00
Me Sarah Krystel Gauthier-Doucet	10 000,00
Passion Escalade Inc. (FDT Volet entreprise privée-démarrage-relève)	5 000,00
Chambre de commerce de Mékinac (Mékinac J'achète)	15 400,00
Remorque Belle Voiture inc. (remorque feux de circulation)	3 072,19
Centre Nautique Grandes-Piles	4 125,00
Total FDT/FRR2 :	<u>44 157,19</u>

#### Programme de rénovation de l'habitat

Programme pyrrhotite PYRH-02-0025 St-Tite	1 200,00
Programme d'adaptation de domicile P-175993 St-Tite	16 000,00
Programme pyrrhotite PYRH-02-0136 St-Tite	1 200,00
Programme pyrrhotite PYRH-02-0093 Grandes-Piles	1 200,00
Programme pyrrhotite PYRH-02-0055 Trois-Rives	1 034,78
Total Programme Rénovation de l'habitat :	<u>20 634,78</u>

#### Développement économique

Claude Grenier Ressources humaines	1 995,10
Le Mercier (MAE)	8 623,13
Total Développement économique :	<u>10 618,23</u>

Activité de loisir/culture et communications

Municipalité de Ste-Thècle	500,00
----------------------------	--------

Total Loisir/Culture : 500,00

FLI/FLS

Ubast Gestion SA FLI - Covid	14 600,00
------------------------------	-----------

Me Sarah Krystel Gauthier-Doucet FLI-Relève	19 625,00
---	-----------

Me Sarah Krystel Gauthier-Doucet FLI	9 812,50
--------------------------------------	----------

Me Sarah Krystel Gauthier-Doucet FLS	9 812,50
--------------------------------------	----------

Passion Escalade Inc. - FLS	3 750,00
-----------------------------	----------

Passion Escalade Inc. - FLI	3 750,00
-----------------------------	----------

Camp Val Notre-Dame - FLI COVID	65 000,00
---------------------------------	-----------

Pruneau Patates - FLI COVID	13 500,00
-----------------------------	-----------

Total FLI/FLS : 139 850,00

Promotion Touristique

Telus Québec	98,21
--------------	-------

Total Tourisme : 98,21

Communauté entrepreneuriale

Chambre de commerce de Mékinac (conférence Mélissa Normandin)	879,56
---	--------

Les Productions Cindy Bédard (prestation musicale et tirage 6 albums)	407,44
---	--------

Félix Langlois vidéaste-photographe (Vidéo Mékinac)	661,11
---	--------

Total Entrepreneuriat : 1 948,11

Baux de villégiature

Harnois Energies Inc.	90,86
-----------------------	-------

Total Baux de villégiature : 90,86

Cour municipale

Ministre des Finances	9 925,00
-----------------------	----------

BAVAC	918,00
-------	--------

SAAQ	126,48
Monsieur Denis Carpentier	300,00
Ville de Saint-Tite (vente pour taxes)	23 148,20
Municipalité Hérouxville (vente pour taxes)	10 146,05
Municipalité de Sainte-Thècle (vente pour taxes)	15 000,76
Centre de services scolaire de l'Énergie (vente pour taxes)	6 168,33
Remboursement d'un trop-perçu 806618621	59,00
Indemnité témoin 806462833	107,52
Monsieur Pierre Bordeleau	804,52

Total Cour municipale : 66 703,86

Grand total : 560 139,09

#### PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	14,51
--------------	-------

Total Parc industriel : 14,51

#### TNO DE MÉKINAC

##### Fournisseurs de biens et services

Bad Boy Design - Affiches Dégel TNO	195,46
Resolute FP Canada Inc. - remb. Paiement en double	166,72
Baux de villégiature - sable et gravier	299,00
MRC de Mékinac - 2e versement Quote-part	23 156,00

Total : 23 817,18

Re 21-05-75

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 19 mai 2021 totalisant 560 139.09 \$ pour la MRC, 14.51 \$ pour le parc industriel et 23 156.00 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité –

#### **Correspondance**

- Madame Katia Petit, sous-ministre associée à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, en réponse à notre résolution 21-02-22 concernant le glissement de terrain sur la Route 155, nous informe que le PGIAF ne peut être mis en

œuvre, car le glissement est survenu sur une route provinciale sous la juridiction du ministère des Transports;

- Monsieur Stéphane Quigley, expert en sinistre nous informe que le recours de la municipalité de Grandes-Piles contre la MRC est prescrit et qu'il a reçu instructions de fermer le dossier d'enquête;
- Madame Chantal Picard, experte en sinistre pour la Mutuelle des municipalités du Québec, nous informe de la fermeture du dossier de réclamation de la municipalité de Grandes-Piles;
- Résolution 2021-04-11987 de la MRC de Montcalm concernant le programme d'aide d'urgence au transport collectif;

#### **Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-11987 de la MRC de Montcalm ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a mis en place un Programme d'aide d'urgence au transport collectif pour pallier différentes pertes de revenus liées à la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT que ce programme d'aide ne compense pas toutes les pertes financières, dont les frais de fonctionnement qui demeurent les mêmes malgré une baisse importante de fréquentation ;

Re 21-05-76

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'appuyer la MRC de Montcalm dans sa demande au ministère des Transports de respecter les modalités du programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes et de compenser toutes les pertes financières indiquées dans le programme.

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution CR 103-04-2021 de la MRC de Portneuf concernant une demande visant à réclamer des assouplissements à la Loi sur les ingénieurs;

#### **Demande visant à réclamer des assouplissements à la Loi sur les ingénieurs**

CONSIDÉRANT la résolution CR 103-04-2021 de la MRC de Portneuf concernant la réclamation d'assouplissements à la Loi sur les ingénieurs ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec cette demande ;

CONSIDÉRANT que les MRC et les municipalités auront davantage besoin de faire appel à un ingénieur pour des travaux relativement simples, ce qui engendrera des coûts et des délais plus élevés, suite aux modifications apportées à l'article 3 de la Loi sur les ingénieurs et au Règlement concernant les ouvrages exclus de l'article 3 ;

Re 21-05-77

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'appuyer la MRC de Portneuf dans sa demande auprès du Gouvernement du Québec afin de modifier la *Loi sur les ingénieurs*, de façon à tenir compte des réalités municipales et de permettre aux



municipalités et MRC de procéder à certains travaux mineurs sans avoir recours à un ingénieur.

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution C-04-107-2021 de la MRC de Matawinie concernant le transport forestier sur les chemins municipaux;

**Transport forestier sur les chemins municipaux**

CONSIDÉRANT la résolution C-04-107-2021 de la MRC de Matawinie concernant le transport forestier sur les chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT l'enjeu financier et de sécurité que représente le maintien des infrastructures municipales sur lesquelles circule le transport forestier ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac partage les points soulevés par la MRC de Matawinie ;

Re 21-05-78

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'appuyer la MRC de Matawinie dans sa demande au ministère des Transports et ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin que les chemins municipaux puissent être examinés, par exemple, par le biais de contrôleurs routiers, de surveillance routière ou de toute autre manière ainsi que les problématiques de sécurité ne représentent pas une charge financière diminuant leur compétitivité à l'échelle provinciale.

- Adopté à l'unanimité –

- Invitation à l'assemblée générale de la Corporation de Transport adapté de Mékinac (CTAM) le 27 mai 2021 à 13h30 à la salle Aubin à Ste-Thècle;
- Remerciement de la Sûreté du Québec de la collaboration de la MRC de Mékinac concernant la campagne de prévention sur la route 155;
- Résolution de la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant l'exactitude des tonnages de déchets en provenance des industries, des commerces et des institutions (ICI);

**Demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) à l'égard de l'exactitude des tonnages de déchets en provenance des industries, des commerces et des institutions (ICI)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 53 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ chapitre Q-2), les MRC doivent élaborer un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et mettre en place un système de surveillance et de suivi destiné à en vérifier périodiquement son application (degré d'atteinte des objectifs fixés, efficacité des mesures mises en œuvre, etc.);

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) transmet annuellement aux MRC un bilan de leur performance à l'égard de la gestion des déchets ;

CONSIDÉRANT que ces données compilées auprès des exploitants de lieux d'élimination et des centres de transfert sont ventilées par provenance (municipalité locale) et par gisement (résidentiel et « Industries, commerces et institutions (ICI) »);

CONSIDÉRANT que le MELCC utilise ces données afin d'établir la performance territoriale des municipalités locales dans le cadre du « Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles »;

CONSIDÉRANT que si les tonnages en provenance des ICI du territoire semblent inexacts, le MELCC invite les MRC à communiquer avec les installations d'élimination desservant son territoire afin de demander une révision des tonnages inscrits dans leur déclaration annuelle;

CONSIDÉRANT que la MRC de Beauharnois-Salaberry a déjà présenté une demande à la Commission d'accès à l'information afin de connaître la provenance des matières résiduelles éliminées attribuées aux ICI de son territoire;

CONSIDÉRANT que cette demande fut refusée en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT qu'au terme du jugement rendu dans ce dossier (numéro 1016650-J), la juge administrative a toutefois évoqué l'élément suivant :

*« La MRC a fait état, tout au cours de l'audience, des difficultés d'agir efficacement sur le plan de la réduction des déchets en l'absence d'information précise sur le volume annuel des résidus ICI produit par une municipalité. Bien qu'il s'agisse de préoccupations sérieuses, ces aspects ne relèvent toutefois pas de la compétence de la Commission »*

CONSIDÉRANT que la MRC déplore le fait que le MELCC n'ait pas mis en place des mécanismes permettant de valider l'exactitude des données transmises par les lieux d'élimination et les centres de transfert.

Re 21-05-79

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu

D'appuyer la MRC de Beauharnois-Salaberry dans sa demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de prendre les mesures nécessaires afin que soient validées les données transmises par les installations d'élimination, et ce préalablement à leur utilisation aux fins de l'application du « Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ».

De demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de transmettre aux MRC les données nécessaires à la mise en œuvre de leur Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) eu égard aux matières résiduelles générées par les industries, commerces et les institutions (ICI) de leur territoire.

- Adopté à l'unanimité –

### **Dépôt de la correspondance**

Re 21-05-80

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

<b>Ressources humaines</b>
----------------------------

#### **Confirmation d'embauche de madame Véronique Perron**

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-43 autorisant la MRC à afficher un poste de coordonnateur loisirs, culture et communications;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues réalisées le 23 avril dernier;

Re 21-05-81

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de confirmer l'embauche de madame Véronique Perron au poste de coordonnatrice loisirs, culture et communications pour une période de quatre ans, avec possibilité de renouvellement, rétroactivement au 17 mai 2021 et ce, aux conditions déjà établies dans la convention collective.

- Adopté à l'unanimité -

#### **Confirmation d'embauche de monsieur Carl Jutras**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer monsieur Robin Hould, ingénieur et responsable du service d'ingénierie suite à son départ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues réalisées le 28 avril dernier;

Re 21-05-82

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de confirmer l'embauche de monsieur Carl Jutras au poste d'ingénieur responsable du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac et ce, aux conditions négociées avec le comité de sélection, décrites plus amplement dans la lettre de confirmation d'embauche. M. Jutras entrera en poste le 31 mai 2021.

- Adopté à l'unanimité –

#### **Confirmation d'embauche de madame Mia Delisle**

CONSIDÉRANT le travail colossal à réaliser pour la mise en place du plan d'action pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que le salaire d'un étudiant est admissible au programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, Francisation et de l'Inclusion;

CONSIDÉRANT que madame Mia Delisle complétera très bientôt un BAC à l'Université d'Ottawa en développement international et mondialisation et qu'elle porte un grand intérêt à l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes et migrantes;

Re 21-05-83

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de confirmer l'embauche de madame Mia Delisle, rétroactivement au 4 mai 2021 en tant qu'agente à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants, et ce, pour l'été 2021. Le taux horaire de madame Delisle sera de 16 \$.

- Adopté à l'unanimité –

**Nomination d'un comité de sélection pour le poste de conseiller en développement agricole et agroalimentaire et pour le poste de conseiller stratégique en entreprise**

CONSIDÉRANT les ouvertures pour les postes de conseiller en développement agricole et agroalimentaire conseiller stratégique en entreprise;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un comité de sélection pour réaliser les entrevues;

Re 21-05-84

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de nommer un comité qui a le mandat de rencontrer les candidats et d'octroyer le poste aux personnes répondant aux aptitudes recherchées. Le comité sera composé de monsieur Bernard Thompson, préfet, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, madame Nathalie Groleau, directrice générale, madame Nadia Moreau, directrice du service de développement économique et madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite à titre de substitut.

- Adopté à l'unanimité -

**Ajustement salarial**

CONSIDÉRANT l'entente salariale avec les cadres convenue en juin 2019 par la résolution numéro 19-06-115;

CONSIDÉRANT que depuis 2019, les tâches et les responsabilités de la directrice du service de développement économique ont considérablement augmenté;

CONSIDÉRANT que la trésorière est en poste depuis plus de deux ans et que celle-ci a acquis toute l'autonomie nécessaire pour accomplir ses tâches et qu'elle a pris à sa charge de nouvelles responsabilités;

CONSIDÉRANT que depuis deux ans, la greffière assume plus de responsabilités;

Re 21-05-85

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'accepter la proposition soumise pour un ajustement salarial pour les cadres suivants :

Poste	1 juillet. 2021	1 janv. 2022	1 janv. 2023	1 janv. 2024
Directrice du service de développement économique	7.5%	3%	3%	3%
Trésorière	0%	8.9%	3.8%	3.7%
Greffière de la cour municipale	0%	8.0%	3.8%	3.7%

- Adopté à l'unanimité -

### Fonds Région Ruralité (FRR) - Volet 2

#### Adoption du rapport annuel d'activités 2020

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a délégué à la MRC de Mékinac la gestion d'une somme de 1 460 395 \$ tirée de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que cette entente vise à favoriser le développement local et régional sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le ministère demande à la MRC de produire une reddition de comptes ainsi qu'un rapport annuel d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC a employé cette somme conformément aux objets et conditions d'utilisation du Fonds tel qu'ils sont prévus à l'entente;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités doit être disponible sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activité du Fonds région ruralité (FRR) – Volet 2, préparé par madame Julie Robillard, coordonnatrice du FRR – Volet 2;

Re 21-05-86

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'approuver le rapport annuel du FRR – Volet 2 en date du 31 décembre 2020, tel que déposé et de le publier sur le site internet de la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

#### Adoption des recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-05-87

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Outils d'accueil touristique FRR-R-21-12  
MRC de Mékinac  
12 000 \$ FRR-Volet 2

- Adopté à l'unanimité –

<b>Demande d'aide financière</b>
----------------------------------

**Maison Gilles-Carle**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par messieurs Béliveau et Baril concernant la Maison Gilles-Carle;

CONSIDÉRANT que la Maison Gilles-Carle a pour mission de prévenir et soulager l'épuisement des proches aidants en offrant du répit de jour et de l'hébergement;

CONSIDÉRANT que la Maison Gilles-Carle dessert principalement la population de la Ville de Shawinigan et de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT l'implication de l'honorable Jean Chrétien par le legs de la maison;

CONSIDÉRANT que plusieurs partenaires, dont le CIUSSS-MCQ ont participé financièrement à l'aménagement de la maison;

CONSIDÉRANT qu'une partie de l'aménagement reste à être payée et que l'objectif est de livrer la maison sans dette;

CONSIDÉRANT que le gouvernement s'est engagé à soutenir annuellement la gestion de la maison;

Re 21-05-88

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser un don de 25 000 \$ à la Maison Gilles-Carl. Cette somme sera prélevée à même le Fonds région ruralité - Volet 2.

- Adopté à l'unanimité -

**Fondation québécoise du cancer**

CONSIDÉRANT la demande de participation financière à la campagne corporative de la Fondation québécoise du Cancer;

Re 21-05-89

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de verser la somme de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer.

- Adopté à l'unanimité -

**Appartenance Mauricie – Achat de calendriers historiques**

CONSIDÉRANT la correspondance d'Appartenance Mauricie, afin de nous présenter la campagne de financement des calendriers historiques pour 2022.

CONSIDÉRANT la demande de financement par l'achat de calendriers;

Re 21-05-90

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'acheter 25 calendriers au coût de 10 \$ chacun pour un montant total de 250 \$.

- Adopté à l'unanimité -

**Augmentation de la marge de crédit pour une carte de crédit**

CONSIDÉRANT que la majorité des logiciels informatiques se renouvelle en ligne;

CONSIDÉRANT que monsieur Louis Filteau est le responsable pour le renouvellement des licences des logiciels informatiques et que celui-ci détient une carte de crédit dont la limite de crédit est de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette somme est insuffisante pour certains logiciels spécialisés;

Re 21-05-91

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu que la MRC de Mékinac demande une augmentation de la limite de crédit à 10 000 \$, pour la carte Visa au nom de monsieur Louis Filteau et que madame Nathalie Groleau, directrice générale et monsieur Bernard Thompson, préfet soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes.

- Adopté à l'unanimité -

**Avis de motion : Règlement numéro 2021-180 modifiant le règlement 2018-168 sur la gestion contractuelle**

Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2021-180 modifiant le règlement 2018-168 sur la gestion contractuelle. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Avis de conformité des règlements d'urbanisme**

**Règlements modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement numéro 487-2020 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 493-2021 modifiant le règlement de zonage;

Re 21-05-92

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement numéro 487-2020 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 493-2021 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

### **Règlements modifiant les règlements de zonage de la municipalité de Lac-aux-Sables**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement numéro 2021-565 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 2021-566 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 2021-567 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 2021-568 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 2021-569 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 2021-570 modifiant le règlement de zonage;

Re 21-05-93

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement numéro 2021-565 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 2021-566 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 2021-567 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 2021-568 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 2021-569 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 2021-570 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

<b>Demande d'intervention dans les cours d'eau</b>
--

### **Branches 6, 7 et 8 du Ruisseau Noir dans la municipalité de Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le 7 avril 2021 la résolution 2021-04-69 pour appuyer la demande d'entretien des branches 6, 7 et 8 du ruisseau Noir, situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelphe prévoit effectuer les travaux en conformité avec « Le procès-verbal du ruisseau Noir » daté du 31 octobre 1961 ainsi que les plans portant le numéro 714 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et signés par M. Rolland Charrette, ing., le 23 février 1960;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a demandé à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;



Re 21-05-94

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu que :

- Ce conseil autorise la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) sur une distance d'environ 440 mètres dans les branches 6, 7 et 8 du ruisseau Noir dans la municipalité de Saint-Adelphe;
- Ce conseil autorise M. Bernard Thompson, préfet et Mme Nathalie Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Saint-Adelphe la gestion des travaux d'entretien des branches 6, 7 et 8 du ruisseau Noir en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;
- La Municipalité de Saint-Adelphe s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche, même advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

- Adopté à l'unanimité -

#### **Ruisseau Bordeleau dans la municipalité de Sainte-Thècle**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a signalé à la MRC le 8 avril 2021 qu'un glissement de terrain avait entraîné des sédiments dans le ruisseau Bordeleau, nuisant à l'intégrité du barrage artificiel érigé dans le cours d'eau sur le lot 4 757 112;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté le 4 mai 2021 la résolution 2021-05-127 pour appuyer la demande d'entretien du ruisseau Bordeleau, situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle prévoit effectuer les travaux en conformité avec le plan correctif présenté par le MELCC pour le projet. Sinon, les travaux devront rétablir le libre écoulement du cours d'eau sans obstruction en s'assurant d'éviter que le sable accumulé ne s'écoule dans le lac Croche;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;

Re 21-05-95

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que :

- Ce conseil autorise la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) sur une distance d'environ 100 mètres à partir du bassin du ruisseau Bordeleau situé sur le lot 4 757 112 dans la municipalité de Sainte-Thècle;
- Ce conseil autorise M. Bernard Thompson, préfet et Mme Nathalie Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Sainte-Thècle la gestion des travaux d'entretien du ruisseau Bordeleau en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;

- La Municipalité de Sainte-Thècle s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche, même advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

- Adopté à l'unanimité -

### **Branche 2 du cours d'eau Mongrain dans la municipalité de Sainte-Thècle**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a signalé à la MRC le 16 février 2021 qu'un glissement de terrain avait entraîné des sédiments dans le cours d'eau et avait obstrué un ponceau sur le terrain de Monsieur Robert Guindon, situé au 100, 4<sup>e</sup> Avenue du Lac-Croche, nuisant à son libre écoulement. De plus, des carcasses de véhicules enfouis sont apparues à l'endroit où le glissement de terrain s'est produit;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté le 4 mai 2021 la résolution 2021-05-127 pour appuyer la demande d'entretien de la continuité de la branche 2 du cours d'eau Mongrain, située sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le cours d'eau n'est pas verbalisé, la Municipalité de Sainte-Thècle prévoit effectuer les travaux en conformité avec le plan correctif présenté par le MELCC pour le projet. Sinon, les travaux devront rétablir le libre écoulement du cours d'eau sans obstruction en s'assurant d'éviter que le sable accumulé ne s'écoule dans le lac Croche;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac

Re 21-05-96

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que :

- Ce conseil autorise la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) sur une distance d'environ 140 mètres à partir du croisement entre le cours d'eau et le site du glissement de terrain dans la municipalité de Sainte-Thècle;
- Ce conseil autorise M. Bernard Thompson, préfet et Mme Nathalie Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Sainte-Thècle la gestion des travaux d'entretien du cours d'eau mentionné précédemment, en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;
- La Municipalité de Sainte-Thècle s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche, même advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

- Adopté à l'unanimité –

## Programme d'aide aux villégiateurs

### Priorisation des projets

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac dispose d'un fonds d'aide dont la politique (PAV) exige le dépôt des projets le 30 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT que les sommes disponibles pour ce fonds d'aide s'élèvent à 400 000 \$;

CONSIDÉRANT les projets déposés auprès du service d'aménagement du territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser le financement des projets suivants, tel que recommandé par le coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau, le tout, pour un montant total de 399 700 \$ :

Re 21-05-97

numéro	Promoteur	Projet	Coût total	Aide accordée
PAV-2020-01	Grandes-Piles	chemin St-Amant	17 470 \$	9 500 \$
PAV-2020-02	N-D-de-Montauban	chemin lac-des-Trois-Camps	12 546 \$	10 200 \$
PAV-2020-03	Ste-Thècle	chemins Canton-Le Jeune et St-Amant	45 508 \$	38 600 \$
PAV-2020-04	Trois-Rives	plusieurs chemins	83 765 \$	71 200 \$
PAV-2020-05	St-Roch-de-Mékinac	chemin Vlimeux	30 866 \$	26 200 \$
PAV-2020-06	Ass. Lac Boulter	chemin d'accès	4 125 \$	3 000 \$
PAV-2020-07	Zec Gros-Brochet	Ponceau Salone et chemin Beaumier	69 407 \$	50 000 \$
PAV-2020-08	ZEC Chapeau de Paille	route 4	45 720 \$	38 000 \$
PAV-2020-09	ZEC Chapeau de Paille	débroussaillage	30 370 \$	25 000 \$
PAV-2020-10	ZEC Chapeau de Paille	signalisation	24 916 \$	21 000 \$
PAV-2020-11	ZEC Chapeau de Paille	communication	21 680 \$	16 000 \$
PAV-2020-12	Ass. Usagers ch. St-Amant	chemin St-Amant	41 139 \$	26 000 \$
PAV-2020-13	TNO	chemin Doucet	85 000 \$	65 000 \$

- Adopté à l'unanimité -

### Autorisation de réaliser des travaux routiers dans les Territoires non organisés (TNO)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection afin d'améliorer le chemin Doucet;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 65 000 \$ octroyée par le biais du programme d'aide aux villégiateurs (PAV);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-04-69;

Re 21-05-98

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser la réfection du chemin Doucet pour un budget total de 85 000 \$, dont 65 000 \$ provenant du PAV et 20 000 \$ du budget des TNO.

- Adopté à l'unanimité -

**Désignation d'une personne autorisée à émettre des constats d'infraction sur les Territoires non organisés (TNO)**

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Piché, aménagiste-adjoint est appelé à faire appliquer la réglementation dans les TNO;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ces règlements, la MRC peut désigner, par résolution, les officiers responsables de l'application de ces règlements;

Re 21-05-99

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de désigner monsieur Éric Piché, officier responsable de l'application des règlements applicables dans les TNO, principalement, mais non limitativement :

- Règlement de zonage 2018-170;
- Règlement administratif 2018-171;
- Règlement relatif à l'émission des permis et des certificats 2018-172;
- Règlement de lotissement 2018-173;
- Règlement de construction;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r.22);
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);
- Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);

- Adopté à l'unanimité -

**Acception de la soumission la plus basse conforme pour l'achat, l'installation et la programmation de bornes tactiles**

CONSIDÉRANT que la MRC a lancé un appel d'offres qualitatif sur SEO pour l'achat, l'installation et la programmation de bornes tactiles qui servira au tourisme;

CONSIDÉRANT que quatre firmes ont déposé une offre, soit :

- Essi Canada inc.
- Libertévision inc.
- Brite 4;
- Attractif;

CONSIDÉRANT qu'un comité composé de cinq personnes ont procédé à l'analyse des offres reçues;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse, seulement deux firmes ont obtenu la note de passage de 70, soit :

- Brite 4 avec 71.5;
- Attractif avec 73;

Le comité a donc procédé à l'ouverture de ces deux enveloppes de prix :

- Brite 4 – 98 825 \$ excluant les taxes;
- Attractif – 78 040 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT le calcul de pointage qui doit être fait à partir du résultat du pointage et du prix;

Re 21-05-100

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, soit Attractif au montant de 78 040 \$ excluant les taxes applicables, et autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer tous documents afférents à l'acquisition des bornes tactiles.

- Adopté à l'unanimité –

**Acceptation de l'offre de service d'ingénierie de Gestion R. Hould inc.**

CONSIDÉRANT qu'à la suite du départ de monsieur Robin Hould, ingénieur, certains projets requièrent son expertise;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accompagner le nouvel ingénieur dans la transition des projets en cours;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Gestion R. Hould inc.;

Re 21-05-101

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'accepter l'offre de service proposée par Gestion R. Hould inc. soit :

- Un taux préférentiel de 75 \$ / h valide jusqu'en septembre 2021;
- Les frais de déplacement au coût de 0.50 \$ / km;

- Adopté à l'unanimité -

**Appui à la ville de Shawinigan : Maintien de Nemaska Lithium à Shawinigan**

CONSIDÉRANT l'annonce de la relance de l'usine Nemaska Lithium en vertu d'un plan porté par Investissement Québec et le groupe d'investissement britannique Pallinghurst;

CONSIDÉRANT que le plan de relance prévoit un investissement de près de 300 M \$ de la part du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la création de plus de 480 emplois directs et indirects demeure un enjeu de très grande importance dans le développement économique de la ville de Shawinigan et sa région immédiate;

CONSIDÉRANT tous les efforts et les ressources consacrés au cours des dernières années par la ville de Shawinigan afin de voir se concrétiser ce projet;

CONSIDÉRANT que la ville de Shawinigan a jusqu'ici très bien démontré ses compétences dans l'élaboration de projets liés aux technologies vertes, dont celles liées à l'énergie propre;

CONSIDÉRANT les vœux exprimés par le gouvernement du Québec de vouloir prioriser la filière numérique, les technologies innovantes, les énergies propres et le développement durable sur tout son territoire;

Re 21-05-102

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et il est résolu d'appuyer la ville de Shawinigan dans ses démarches auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour l'établissement de l'usine de transformation Nemaska Lithium sur son territoire.

- Adopté à l'unanimité -

### **Questions de l'assemblée**

Aucune question, étant donné la tenue de la séance du conseil à huis clos.

### **Levée de l'assemblée**

Re 21-05-103

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorière